

## L'Ontario adopte de nouvelles règles pour le forage géothermique

Dossier de la rédaction de H2o  
July 2012

L'Ontario renforce la réglementation relative au forage pour les systèmes d'énergie géothermique à boucle fermée à la verticale. Les nouvelles règles, qui entrent immédiatement en vigueur, imposent dorénavant une autorisation provinciale pour les systèmes géothermiques à boucle fermée à la verticale, ainsi que la consultation d'un ingénieur ou un géoscientifique agréés avant d'entreprendre un forage et l'établissement d'un plan d'urgence. En outre, le ministre fera des inspections pour vérifier que les personnes installant ces systèmes observent les normes de sécurité.

Selon la Coalition canadienne de l'énergie géothermique, plus de 8 800 systèmes géothermiques ont été installés en Ontario depuis 2008. Environ 15 % des systèmes géothermiques de l'Ontario sont à boucle fermée à la verticale.

Environnement Ontario - 18-05-2012